

CONSEIL MUNICIPAL

## Rue Pierre-Alin Réfection du tapis routier

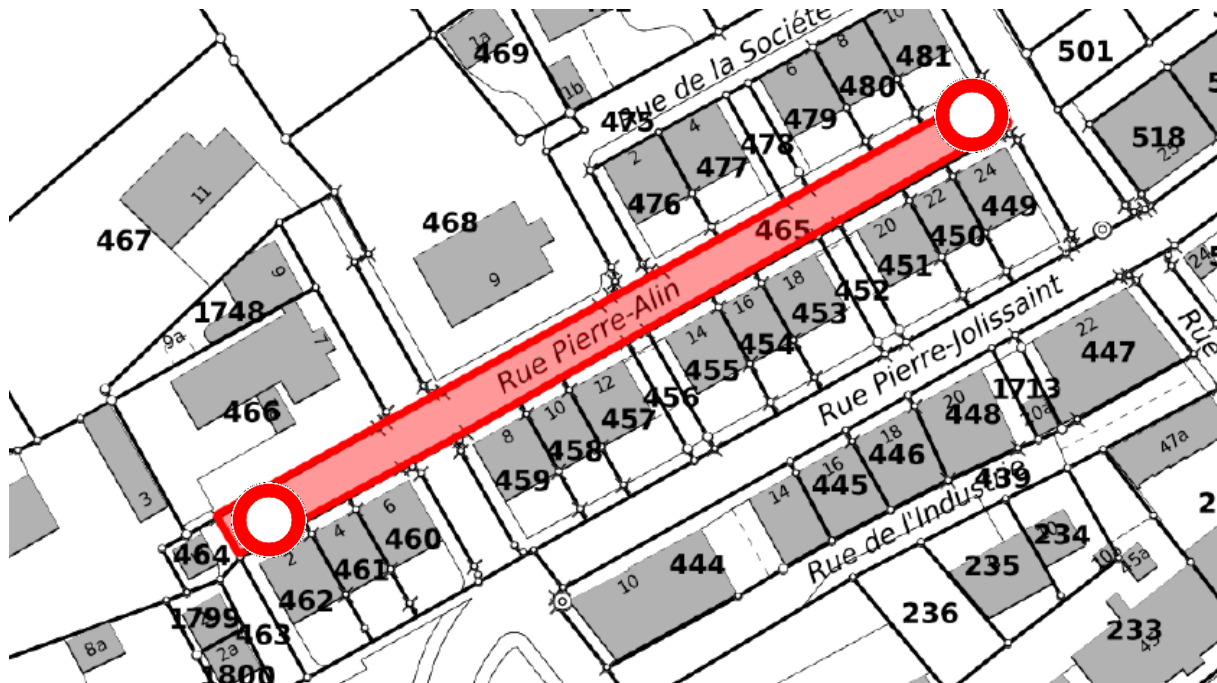
Suite à un défaut sur le câble électrique de la rue Pierre-Alin, les Services techniques de Saint-Imier ont procédé au remplacement du réseau de distribution basse tension. Il s'agit maintenant de réaliser les travaux de réfection de surface.

Après le remplacement des raccordements électriques des 12 bâtiments n° 2 à 24 et la mise en place de plusieurs armoires de distribution, il est désormais prévu de renouveler l'ensemble du tapis routier de la Rue Pierre-Alin.

Pour ce faire, l'entreprise de génie civil mandatée interviendra les 3, 4 et 5 novembre. Durant ces trois jours, il ne sera pas possible d'y accéder en voiture et de parquer le long de la Rue Pierre-Alin.

Les fouilles réalisées dans les trottoirs privés seront réfectionnées dans un deuxième temps avec le revêtement présent initialement, soit du goudron ou du béton.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension et de leur patience pendant les travaux. (cm)

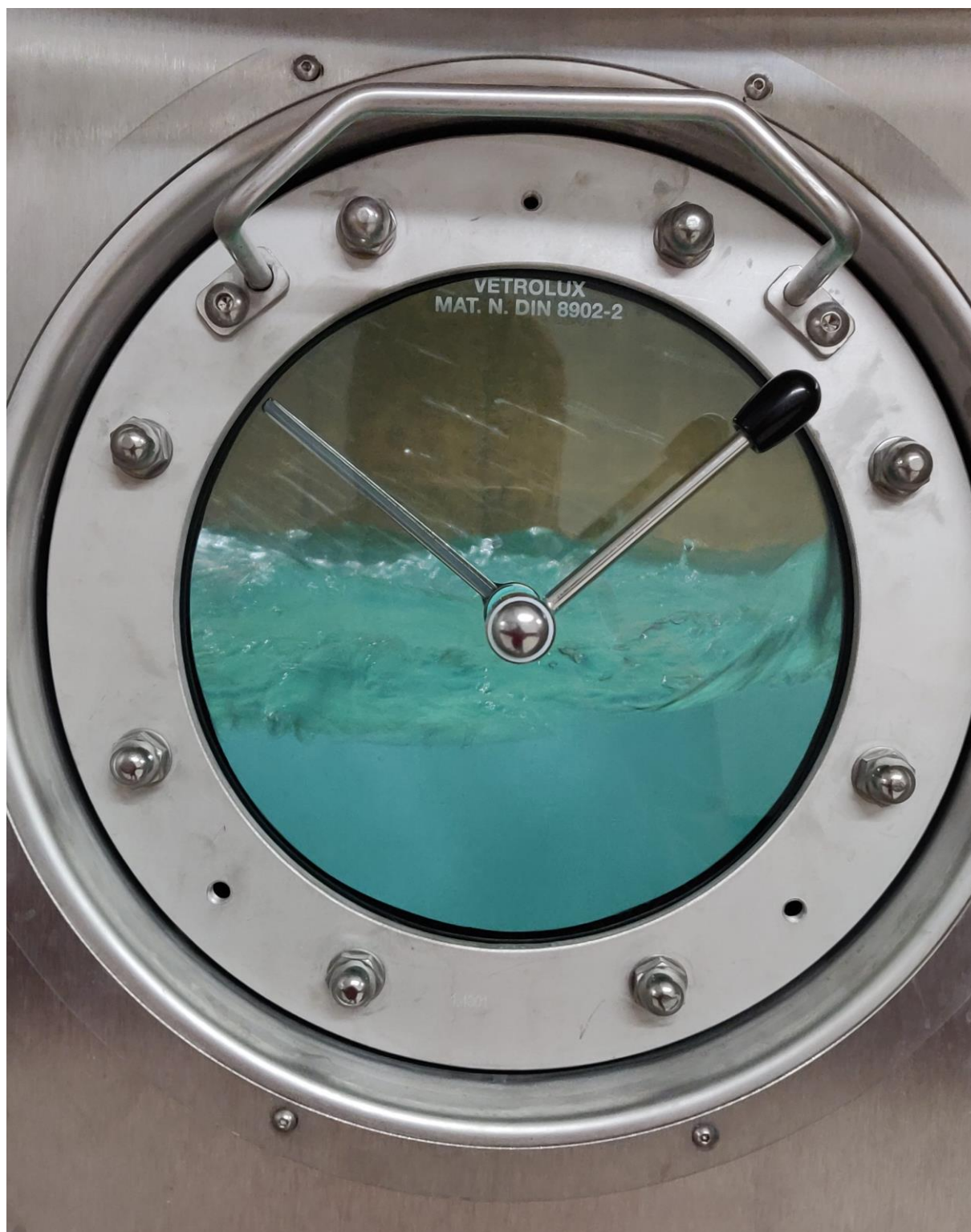


*En rouge, la zone touchée par les travaux de réfection du tapis entre les 3 et 5 novembre prochain.*

## Eau potable distribuée en 2021

# Qualité irréprochable

L'eau potable distribuée à Saint-Imier et dans les environs a passé tous les tests qualitatifs en 2021. Aucun prélèvement n'a été contesté.



*Un hublot de contrôle de la station du puits des Sauges.*

La qualité de l'eau distribuée par les Services techniques de Saint-Imier fait l'objet d'une surveillance de plus en plus pointue sur l'ensemble du processus de production, de transport

et de distribution. Plusieurs paramètres physicochimiques sont mesurés en continu dans l'eau brute de chaque ressource en eau, soit les sources de la Raisetete et du Torrent ainsi que le puits des Sauges.

Cette première ligne de surveillance permet d'adapter le traitement de l'eau. Plusieurs paramètres sensibles sont également analysés dans l'eau brute, tels que les polluants d'origine industrielle, les micropolluants (résidus de médicament par exemple) et les pesticides comme le déjà trop célèbre chlorothalonil et ses produits de dégradation.

A ce jour, il convient de souligner que ces substances n'ont jamais été mises en évidence dans l'eau imérienne, malgré des analyses répétées, réalisées tant par les Services techniques dans le cadre de leur procédure d'autocontrôle que par le laboratoire cantonal. Ce dernier effectue deux analyses chimiques complètes par année à la source de la Raisetete et contrôle aléatoirement le réseau de distribution.

Enfin, plus de 150 analyses bactériologiques sont réalisées annuellement dans le réseau de distribution dans des secteurs sensibles déterminés par une analyse de risques. Les points d'alimentation voisins des communes de Renan, Sonvilier, Cormoret, Courtelary et Villeret ainsi que des syndicats des eaux de Chasseral et du Sergent sont également analysés sur une base mensuelle ou trimestrielle.

En 2021, aucun prélèvement n'a été contesté. L'ensemble des analyses était dans les normes de potabilité. (cm)

## Mesures hivernales depuis le 1<sup>er</sup> novembre

**Un automobiliste averti en vaut deux! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le lundi 1<sup>er</sup> novembre prochain.**

Depuis cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2022, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. La Place des Abattoirs est disponible de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges de 16h00 à 07h30.

Il est important que ces deux places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Pour ce qui est du parcage au nord du complexe des halles, il n'est quant à lui pas limité dans le temps. Par contre, une signalisation ad hoc sera mise en place en cas de fortes chutes de neige, afin que le parking puisse être déneigé efficacement. Le cas échéant, merci de respecter les consignes. (cm)

Saint-Imier, le 27 octobre 2021